

Madame la Présidente,

Laissez-moi tout d'abord exprimer mes félicitations pour votre nomination à la tête de cette de cette importante réunion d'experts dans le contexte sanitaire difficile que nous connaissons tous. Soyez assuré du plein soutien de ma délégation.

Je voudrais débiter cette intervention par rappeler, à propos du sujet qui nous réunis ce jour, que mon pays la France a toujours plaider pour un renforcement institutionnel de la Convention. Ce soutien s'est exprimé au fil des ans de différentes manières mais toujours dans une optique d'ensemble cohérente qui visait, et vise, à offrir aux Etats parties les structures et moyens nécessaires pour d'une part l'assistance technique à la mise en œuvre nationale de la Convention et d'autre part pour assurer à ses Etats parties des conditions optimales pour la tenue et la conduite de leurs réunions.

Aussi, si la France rejoint l'intérêt de disposer d'une véritable organisation internationale, elle a toujours placé ses efforts dans le seul instrument multilatéral quasi-universel existant pour traiter du risque biologique provoqué et poursuit donc à ce titre son soutien au renforcement institutionnel de la CIABT. Elle le fait, comme à son habitude, en partant des réalités actuelles de l'état institutionnel de la Convention.

A ce titre, lors de la présidence française de la Conférence des Etats parties de la Convention en 2019, la France avait agi activement en faveur notamment d'un renforcement de la situation financière de la Convention ainsi que de ses méthodes de travail : deux axes qui participent directement du renforcement de la Convention par l'amélioration de ses conditions de travail.

Madame la Présidente,

S'agissant du premier axe, ce fut une satisfaction de voir que les efforts déployés alors avaient porté leurs fruits et que la Convention avait pu assurer un programme de travail complet de quatre jours entiers en 2019 pour la Conférence des Etats parties, ce qui n'avait pas pu être le cas en 2018. Depuis lors, et devant cette amélioration, la France poursuit ses efforts sur le sujet, notamment sur la question financière avec plusieurs contributions volontaires. En 2019, nous avons contribué à hauteur de 50 000€ au Fonds de roulement de l'Unité d'appui à l'application de la Convention et nous faisons en sorte de pouvoir poursuivre ce soutien en 2021. Cette année, nous avons également dégagé une contribution volontaire au Programme de parrainage de la Convention à hauteur de 150 000€ afin de soutenir et favoriser la participation des États parties aux réunions préparatoires de la neuvième Conférence d'examen de la Convention ainsi qu'à la neuvième Conférence d'examen elle-même. Enfin, dans le droit fil de ces contributions volontaires, la France a décidé en 2020 de financer un renfort additionnel au sein de l'ONUDA au titre du programme onusien de Jeunes Experts Associés, et ce pour deux années, afin d'aider à la mise en œuvre d'une des nombreuses décisions du Conseil de l'Union européenne soutenant la Convention. Ce renfort sera particulièrement profitable aux Etats parties dans la perspective des importantes échéances qui se profilent pour la Convention.

S'agissant de second axe, je souhaiterais revenir sur certaines des leçons tirées de la présidence française de la Conférence des Etats parties de 2019 concernant les méthodes de travail de la Convention et qui avait été synthétisées dans un document intitulé *Considérations*

*du Président de la Conférence 2019 des Etats parties sur les questions de méthodologie en vue de la Neuvième Conférence.*

Il semble en effet important d'éviter un certain nombre d'erreurs méthodologiques, parmi lesquelles notamment :

-celle ne pas établir de continuité entre les trois années du programme du cycle intersession de la Convention ;

-celle de travailler en silos au sein du cycle intersession;

-celle de mener les travaux dans une logique confrontationnelle ;

-ou encore celle de ne pas renforcer la valeur de la Conférence des Etats parties.

A cet égard, il est important de disposer d'outils conceptuels pour optimiser les chances de ne pas répéter ces erreurs. Dès lors, il paraît souhaitable :

-tout d'abord, de disposer d'une cartographie unique des différentes propositions soumises par les experts ; en ce sens, l'Aide-mémoire proposé par les présidents des réunions de la Convention en 2019 peut être un moyen efficace de fournir une vision d'ensemble complète des propositions soumises ; cette liste exhaustive sera mise à jour en 2021 et devrait être rendue disponible pour la neuvième Conférence d'examen ;

-ensuite, de mieux relier les réunions d'experts avec la Conférence des Etats parties de la Convention - cette dernière devrait être en mesure d'examiner la qualité des discussions des premières ; les présidents des réunions d'experts devraient donc être en capacité de rendre compte des travaux des experts pendant la Conférence des Etats parties ;

-de même, il paraît intéressant de travailler en continuité en encourageant les trois présidents des Conférence des Etats parties 2018 -2019 -2021 à former une troïka, notamment par l'envoi d'une lettre adressée d'un Président au suivant, avec en copie tous les Etats parties, sur les travaux menés et en cours ainsi que sur les propositions qui sont le plus susceptibles de faire consensus ;

-en outre, d'établir des consultations régulières entre les présidents des réunions d'experts et le président de la Conférence des Etats parties de la Convention pour fluidifier le processus ;

-enfin, de ne pas préjuger du potentiel politique de chaque proposition, ce devrait en effet être le rôle des comités préparatoires à la Conférence d'examen d'établir une gradation de ce potentiel pour faire consensus.

Madame la Présidente,

Par ces quelques considérations je voulais vous assurer que la France restera résolument du côté du renforcement institutionnel de la Convention selon une approche constructive, concrète et mesurée eu regard à l'état institutionnel actuel de la Convention.

Je vous remercie./.